

## **CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2022**

L'an 2022, le 15 février à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie.

**Présents :** Arnaud PAGEAUD, Maire, Catherine ROUIL, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjointes au Maire, Aurélie ROUSSEAU, Samuel ROBERT, conseillers délégués, Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Raphaël PROUX, François DUPONT, Freddy PAILLUSSON, Flavie GUILLOTEAU, Violette GAUTREAU.

**Absents :** Olivier LE HENAFF (pouvoir à Lydia BEATRIX-BALLET).

**Secrétaire de séance :** François Dupont

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Fonds de concours COMPA
- Convention ACTEE

L'ensemble des conseillers est favorable.

### **Approbation du compte-rendu du 2 février 2022**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n°2022\_013 : COMPA Fonds de Concours 2021 - Réalisation d'un chemin Piéton secteur du Pin.**

- Vu le projet d'aménagement d'un chemin piéton secteur du Pin pour un montant HT de 21 159.50€,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la COMPA du 16 décembre 2021,
- Considérant le montant validé par la COMPA lors de cette séance, à savoir 10 580€ au titre du FDC 2021 au profit de la commune de Teillé,

#### **Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- Autorise le maire à solliciter le fonds de concours 2021 dans le cadre du projet cité en objet.

*Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_013-DE*

### **Délibération n°2022\_014 : Convention relative à la gestion des demandes de financement et de remboursement de frais liés à la mise en œuvre du programme « ACTEE SEQUOIA » entre la COMPA et les communes volontaires**

Le Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52, porté par la FNCCR, vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de demandes de financement et de remboursement de frais liées à la mise en œuvre du programme « ACTEE SEQUOIA » entre la COMPA et les communes volontaires, membres de l'EPCI.

Les demandes de financement et de remboursement, objet de la présente convention, pourront s'effectuer uniquement dans le cadre de la réalisation d'audits et/ou de travaux commandés par le biais des marchés publics lancés et exécutés dans le cadre du groupement précité en préambule, dont le SYDELA est coordonnateur.

La convention prendra effet à compter de sa notification et se terminera automatiquement, sauf prolongation dûment formalisée et acceptée entre les parties, au 30 septembre 2023. Le

bénéficiaire final transmet à la COMPA la décision de l'organe compétent relative à l'approbation de la présente convention.

**Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- Décide de participer au dispositif ACTEEE SEQUOIA
- Autorise le maire à signer ladite convention.

*Reçu en Préfecture le 17/03/2022*  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_014-DE

**Délibération n°2022\_012 Avis sur le projet de la société EOLA Développement pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de Riaillé composé de 3 éoliennes (lieu-dit Bourg-Chevreuil).**

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/048 du 9 février 2022, une enquête publique est ouverte, en mairie de Riaillé, pendant trente-et-un jours consécutifs, du mardi 1er mars à 9h00 au jeudi 31 mars 2022 à 12h00, portant sur la demande présentée par la société SAS EOLA Développement en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs, et un poste de livraison, implantée sur le territoire de la commune précitée.

Lors de la première enquête publique, qui a eu lieu du 23 novembre au 23 décembre 2021, il a été constaté un défaut de publicité des avis obligatoires. Dans ces conditions, une enquête publique est à nouveau organisée sur ce projet.

La commune de Teillé est appelée à donner son avis sur ce projet.

Le vote se fait à bulletin secret, V. GAUTREAU procède au dépouillement :

Nombre de votants	19
Nombre de Bulletins blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité Absolue	7
Nombre de « Favorable »	6
Nombre de « Défavorable »	8

**Le Conseil Municipal,**

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de la société EOLA Développement pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de Riaillé composé de 3 éoliennes (lieu-dit Bourg-Chevreuil).

*Reçu en Préfecture le 17/03/2022*  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_012-DE

**Délibération n°2022\_015 Demande de Subvention auprès du Département de Loire Atlantique - salle de sports et culturelle.**

Le Maire propose de demander une subvention pour le projet de salle de sports et culturelle auprès du département de Loire Atlantique dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 au titre du contrat Cœur de Bourg à hauteur de 40% du montant des travaux et de l'acquisition du terrain.

La commune dispose d'une dérogation du département pour débiter les travaux.

Le plan de financement est présenté :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Terrassement Gros Œuvre	455 870,00 €	Région - dispositif Pays de la Loire Relance Investissement Communal	75 000,00 €	4%
Charpente métallique bardage	421 791,46 €			
Étanchéité	165 000,00 €	<b>Département - Cœur de Bourg - Soutien aux territoires 2020-2026</b>	<b>710 000,00 €</b>	<b>40%</b>
Menuiseries extérieures et métallerie	53 100,00 €			
Menuiseries intérieures	40 500,00 €	Etat - DETR 2020	160 000,00 €	9%
Plâtrerie	24 934,16 €			
Plafonds suspendus	12 500,00 €	Fonds de concours - COMPA	283 504,00 €	16%
Electricité	90 810,00 €			
Chauffage ventilation plomberie, sanitaires	133 481,18 €			
Revêtements de sols	49 000,00 €			
Sols sportifs	56 495,71 €	Charge communale	548 499,63 €	31%
Peinture	16 500,00 €			
Équipements sportifs	26 519,50 €			
<b>SS TOTAL TRAVAUX "SALLE DE SPORTS"</b>	<b>1 546 502,01 €</b>			
Frais Architecte	113 120,00 €			
<b>SS TOTAL ARCHI</b>	<b>113 120,00 €</b>			
Autres dépenses (sécurité, frais insertion, branchements réseaux)	31 150,00 €			
Achat Terrain	86 231,62 €			
<b>SS TOTAL AUTRES</b>	<b>117 381,62 €</b>			
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>1 777 003,63 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 777 003,63 €</b>	

**Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- Approuve le projet de construction d'une salle de sports et d'une salle culturelle,
- Adopte le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus,
- Autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la subvention dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 au titre du contrat Cœur de Bourg auprès du département.

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_15-DE

*F. DUPONT : si la totalité de la subvention est accordée, l'emprunt est-il revu à la baisse ?*

*Réponse : il faudra retravailler l'emprunt en effet et le revoir à la baisse. L'emprunt ne peut pas être utilisé pour un autre projet.*

#### **Commission Asso / Culture / Tourisme / Sports :**

Catherine ROUIL présente l'actualité de sa commission :

- Spectacle Oh My Love le 12 mars 2022 : 38 spectateurs malgré la communication autour de cet évènement.
- Appel à projet Guinguette : date limite de réception des dossiers le 18/03/2022.
- Montage du chapiteau : 19/03/2022.
- Réunion avec les associations pour l'organisation des mardis du plan d'eau le 22/03/2022 : 21/06 = Musique, 28/06 = Danse, 05/07 = savoir-faire, 12/07 = sport

- Chemin de Randonnée Teillé Pannecé : planning des entreprises à venir
- Chemin de Randonnée Pierre levée : élagage et restauration de berge à prévoir.

### **Commission bâtiment / Voirie / services techniques :**

Florent LIRONDIÈRE résume les activités de sa commission :

- Voirie : début de l'aménagement du chemin piéton au Pin
- Balayeuse : prix d'achat en hausse 100 304€ par rapport au 1<sup>er</sup> devis.
- Plan d'eau : arbres à couper et les mettre dans le plan d'eau pour la biodiversité.
- Vêtements ST
- Eclairage Eglise modifié (reste quelques éclairages à poser à l'aide d'une nacelle)

Aurélië ROUSSEAU :

- Restaurant scolaire terminé, moins sonore sauf l'ancienne salle des associations.

Samuel ROBERT :

- Salle de sports et culture : terrassement terminé, grue installée, démarrage maçonnerie prochainement, problème de réception de l'acier car fabrication en Ukraine.

### **Délibération n°2022\_016 : Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2021**

Il est proposé de déposer un dossier auprès du département de Loire Atlantique au titre des Amendes de Police 2021 pour l'aménagement suivant :

- La mise en sécurité des Villages de la Milsandière et du Bois Bautier grâce à la mise en place de signalisation horizontale et verticale.

Le montant des travaux est estimé à 8 298.42€ HT, ils consistent à aménager les carrefours de ces villages en apposant des bandes blanches et les panneaux STOP ou Cédez le passage.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de poursuivre le projet et de solliciter toutes subventions relatives à celui-ci.

### **Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- APPROUVE le projet et S'ENGAGE à réaliser les travaux cette année,
- AUTORISE : le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

*Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_16-DE*

### **Commission enfance Jeunesse :**

Nathalie ANCIAUX résume les activités de sa commission :

- Projet argent de poche en cours d'élaboration pour juillet 2022 – semaine 28, rémunération 5€/heure.
- CCJ : projet de retransmission d'un match de foot, versement des recettes pour soutenir les Ukrainiens.
- Fermeture de classe en septembre prochain.
- Remerciement de l'école St Pierre pour la subvention « Classe Découverte »
- Restaurant scolaire : Livre de recettes en cours d'élaboration.

### **Commission Info Com :**

Lydia BEATRIX-BALLET résume les activités de sa commission :

- Réseaux : 583 Facebook, 1413 Intramuros, 182 Instagram.
- Nouveau site Internet : livraison prochainement.
- Le Mag : en cours d'élaboration.

Avant d'aborder les finances 2022, le Maire fait quelques rappels sur les documents budgétaires, la nouvelle norme M57 à compter de 2022.

**Délibération n°2022\_017 : Approbation des comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes Commerces, Lotissements de Teillé et Lotissement du Plan d'eau.**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le trésorier pour le budget principal et les budgets annexes : Commerces, Lotissements de Teillé et Lotissement du Plan d'eau, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_17-DE

**Délibération n°2022\_018 : Budget COMMERCES : Approbation du Compte Administratif 2021**

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget COMMERCES 2021, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

(A) Résultat antérieur - 2020	- €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 389,17 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 431,81 €
(B) Résultat 2021	16 042,64 €
<b>Résultat de clôture Fonctionnement 2021 = A + B</b>	<b>16 042,64 €</b>

(A) Résultat antérieur - 2020	- 21 545,56 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 403,01 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	20 583,40 €
(B) Résultat 2021	14 180,39 €
<b>Résultat de clôture Investissement 2021 = A + B</b>	<b>- 7 365,17 €</b>

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_18-DE

**Délibération n°2022\_019 : Budget COMMERCES : Affectation de résultat 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021	16 042,64 €
<b>Affectation en réserves 1068 en Investissement</b>	<b>7 365,17 €</b>
<b>Report en fonctionnement Chapitre 002</b>	<b>8 677.47€</b>

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_19\_DE

**Délibération n°2022\_020 : Budget COMMERCES 2022**

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal vote le budget du COMMERCES pour l'année 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	<b>BP 2022</b>
Chap 011 - Charges à caractère général	7 890,00 €
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	18 471,00 €
Chap 66 - Charges financières	745,00 €
	<b>27 106,00 €</b>

Recettes	<b>BP 2022</b>
Chap 002 - Résultat de fonctionnement reporté	8 677,47 €
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	18 428,53 €
	<b>27 106,00 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	<b>BP 2022</b>
Chap 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 365,17 €
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	12 000,00 €
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	6 471,00 €
	<b>25 836,17 €</b>

Recettes	<b>BP 2022</b>
Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	18 471,00 €
Chap 10 - Dotations, fonds divers et réserves	7 365,17 €
	<b>25 836,17 €</b>

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_20\_DE

#### **Délibération n°2022 021 : Budget LOTISSEMENTS DE TEILLE : Approbation du Compte Administratif 2021**

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget LOTISSEMENTS DE TEILLE 2021, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

(A) Résultat antérieur - 2020	98 689,07 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	139 280,04 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	317 070,13 €
(B) Résultat 2021	177 790,09 €
<b>Résultat de clôture Fonctionnement 2021 = A + B</b>	<b>276 479,16 €</b>

(A) Résultat antérieur - 2020	- 60 884,23 €
DEPENSES DE INVESTISSEMENT	25 183,20 €
RECETTES DE INVESTISSEMENT	60 884,23 €
(B) Résultat 2021	35 701,03 €
<b>Résultat de clôture Investissement 2021 = A + B</b>	<b>- 25 183,20 €</b>

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_21\_DE

#### **Délibération n°2022 022 : Budget LOTISSEMENTS DE TEILLE : Affectation de résultat 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021	276 479,16 €
<b>Report en fonctionnement Chapitre 002</b>	<b>276 479,16 €</b>

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_22\_DE

### **Délibération n°2022\_023 : Budget LOTISSEMENTS DE TEILLE 2022**

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal vote le budget du LOTISSEMENTS DE TEILLE pour l'année 2022 comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	<b>BP 2022</b>
Chap 011 - Charges à caractère général	331 225,96 €
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 183,20 €
	<b>356 409,16 €</b>
Recettes	<b>BP 2022</b>
Chap 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	276 479,16 €
Chap 70 - Produits des services, du domaine, ventes diverses	79 930,00 €
	<b>356 409,16 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	<b>BP 2022</b>
Chap 001 - Solde d'exécution sect° d'investissement reporté	25 183,20 €
	<b>25 183,20 €</b>
Recettes	<b>BP 2022</b>
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 183,20 €
	<b>25 183,20 €</b>

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_23\_DE

### **Délibération n°2022\_024 : Budget LOTISSEMENT DU PLAN D'EAU : Approbation du Compte Administratif 2021**

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget LOTISSEMENT DU PLAN D'EAU 2021, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 600,00 €
(B) Résultat 2021	3 600,00 €
<b>Résultat de clôture Fonctionnement 2021 = A + B</b>	<b>3 600,00 €</b>
DEPENSES DE INVESTISSEMENT	- €
RECETTES DE INVESTISSEMENT	- €
(B) Résultat 2021	- €
<b>Résultat de clôture Investissement 2021 = A + B aucun mouvement en Inv en 2021</b>	<b>- €</b>

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget LOTISSEMENT DU PLAN D'EAU 2021, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_24\_DE

### **Délibération n°2022\_025 : Budget LOTISSEMENT DU PLAN D'EAU : Affectation de résultat 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021	3 600,00 €
---------------------------------	------------

<b>Report en fonctionnement Chapitre 002</b>	<b>3 600,00 €</b>
--	-------------------

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_25\_DE

### **Délibération n°2022\_026 : Budget LOTISSEMENT DU PLAN D'EAU 2022**

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal vote le budget du LOTISSEMENT DU PLAN D'EAU pour l'année 2022 comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	<b>BP 2022</b>
Chap 011 - Charges à caractère général	31 100,00 €
	<b>31 100,00 €</b>

Recettes	<b>BP 2022</b>
Chap 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 600,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 500,00 €
	<b>31 100,00 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	<b>BP 2022</b>
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 500,00 €
	<b>27 500,00 €</b>

Recettes	<b>BP 2022</b>
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	27 500,00 €
	<b>27 500,00 €</b>

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_26\_DE

### **Délibération n°2022\_027 : Achat de Terrain dans le cadre de la convention avec l'EPF de Loire Atlantique.**

Monsieur le Maire rappelle :

En 2019, La commune a signé une convention de portage avec l'établissement public foncier (EPF) de Loire Atlantique, ainsi qu'une convention de mise à disposition relatives à la parcelle ZD n° 244 Route des crêtes (secteur du Pin), d'une superficie de 22 116 m². Ce terrain est en partie constructible et peut offrir de nouvelles perspectives de lotissement.

La convention de portage signée le 25/06/2019 prévoit un portage de 3 ans à compter de l'acquisition, soit du 26/09/2019 au 26/09/2022 avec remboursement du capital en fin de portage.

Le Maire propose d'acheter le terrain d'ici le 26 septembre 2022 à l'EPF de Loire Atlantique, l'achat sera réparti sur le budget principal et sur le budget Lotissement du Plan d'eau.

Le montant de l'achat est estimé à 111 746,91 € TTC (frais de notaire en sus estimé à 2 600€), le montant définitif sera connu en juin 2022. La commission finances est favorable à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE : d'acheter la parcelle ZD n° 244 Route des crêtes (secteur du Pin) à l'établissement public foncier (EPF) de Loire Atlantique.
- AUTORISE : le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_27\_DE

### **Délibération n°2022\_028 : Budget COMMUNE : Approbation du Compte Administratif 2021**



Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget COMMUNE 2021, et arrête les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous.

Résultat antérieur - 2020 (A)	292 846,97 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 130 573,89 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 476 761,33 €
Résultat 2021 (B)	346 187,44 €
<b>Résultat de clôture Fonctionnement 2021 (A + B)</b>	<b>639 034,41 €</b>

Résultat antérieur - 2020 (A)	- 82 941,90 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	249 933,25 €
RECETTES INVESTISSEMENT	202 781,66 €
Résultat 2021 (B)	- 47 151,59 €
<b>Résultat de clôture Investissement 2021 / DEFICIT (A+B)</b>	<b>- 130 093,49 €</b>

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_28\_DE

### **Délibération n°2022\_029 : Budget COMMUNE : Affectation de résultat 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ainsi que les restes à réaliser en investissement, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021	639 034,41 €
Besoin en financement en Investissement	776 033,55 €
<b>Affectation en réserves 1068 en Investissement</b>	<b>639 034,41 €</b>

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_29\_DE

### **Délibération n°2022\_030 : Taux des impôts directs 2022**

A RULLIER : pourquoi ne pas choisir d'augmenter de 1% tous les ans ?

Réponse : opter plutôt pour 1.5% sur deux années, et pas d'augmentation la 3<sup>ème</sup> année.  
Il est précisé que les autres taxes augmentent également.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

Taxe foncière (bâti)	<b>30.45%</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>43.67%</b>

Considérant qu'il appartient à l'assemblée municipale de se prononcer sur les taux d'imposition pour le foncier bâti et non bâti pour l'année 2022.

Considérant que la commission finances propose d'augmenter les taux à hauteur de 1.5%,

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- Décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière (bâti)	<b>30.90%</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>44.32%</b>

- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_30\_DE

### **Délibération n°2022\_031 : Budget PRINCIPAL COMMUNAL 2022**

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- Vote le budget PRINCIPAL COMMUNAL pour l'année 2022 comme suit :

Section de fonctionnement :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2022</b>
Chap 011 - Charges à caractère général	408 090,00 €
Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	540 000,00 €
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	200 000,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 700,00 €
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	284 090,00 €
Chap 66 - Charges financières	15 800,00 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Chap 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	500,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 469 180,00 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2022</b>
Chap 013 - Atténuations de charges	23 850,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €
Chap 70 - Produits des services et ventes diverses	114 510,00 €
Chap 73 - Impôts et taxes	217 597,00 €
Chap 731 - Fiscalité locale	514 249,00 €
Chap 74 - Dotations, subventions et participations	570 924,00 €
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	7 550,00 €
Chap 77 - Produits exceptionnels	500,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 469 180,00 €</b>

Section d'Investissement :

<b>Dépenses D'investissement par opération</b>	<b>RAR(1) 2021</b>	<b>BP 2022</b>
sans n° Opération	6 692,86 €	459 092,77 €
102 - Travaux-Mobilier-matériel Ecole J Demy	- €	38 100,00 €
105 - Travaux-Matériel-Mobilier-Mairie	- €	20 000,00 €
106 - Travaux-Matériel-Mobilier SRS + cuisine	21 324,83 €	12 190,00 €
108 - Travaux-Matériel-Mobilier Théâtre	- €	2 000,00 €

109 - Matériel- service technique	- €	6 810,00 €
112 - Travaux Foot	3 627,49 €	695,00 €
113 - Salle de Sports - skate parc	561 805,04 €	1 458 319,17 €
116 - Voirie	22 191,60 €	73 900,00 €
118 - Travaux Eglise	- €	10 000,00 €
145 - Travaux-Mobilier-Matériel EEJ	- €	401,00 €
148 - Travaux et aménagement espaces verts	24 693,74 €	54 962,00 €
149 - Travaux Cimetière	- €	6 000,00 €
162 - Aménagement du bourg	25 391,40 €	5 000,00 €
86 - Eclairage public	- €	10 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>665 726,96 €</b>	<b>2 157 469,94 €</b>
		<b>2 823 196,90 €</b>

<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>RAR(1) 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	200 000,00 €
Chap 024 - Produits de cessions	- €	110 110,00 €
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	19 700,00 €
Chap 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	668 166,00 €
Chap 13 - Subventions d'investissement	19 786,90 €	845 084,00 €
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	960 350,00 €
<b>Total général</b>	<b>19 786,90 €</b>	<b>2 803 410,00 €</b>
		<b>2 823 196,90 €</b>

(1) Reste à réaliser

En parallèle le tableau des emprunts est présenté à l'assemblée.

Reçu en Préfecture le 17/03/2022  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2022\_31\_DE

#### **Intercommunalité :**

COMPA par A. PAGEAUD : questions budgétaires pour faire face aux déficits à venir.

SIVOM : étude pour dynamiser le SIVOM, préparation des séjours de l'été prochain, EcoRaid du 6 au 8 juillet à Loireauxence, France Services : réflexion sur la visibilité vers les agents des accueil en mairie.

#### **Autres points :**

- Soutien vers l'Ukraine : demande de dons, accueillir des Ukrainiens dans de bonnes conditions
- Fibre optique : prévision pour 2025 sur la commune.

#### **Questions diverses :**

Said KADDAR : taille des haies, certaines sont cassées et déchiquetées après le passage du service technique.

Fin de séance : 21h00

## Page de Signatures

PAGEAUD	Arnaud	
ROUIL	Catherine	<i>Pouvoir à Arnaud PAGEAUD</i>
SQUELARD	Jérôme	
BEATRIX-BALLET	Lydia	
LIRONDIERE	Florent	
ANCI AUX	Nathalie	
ROUSSEAU	Auréli e	
CHEREL	Françoise	
RULLIER	Anne	
KADDAR	Saïd	
DOUET	Nathalie	
BOURE	Dominique	
PROUX	Raphaël	
LE HENAFF	Olivier	
ROBERT	Samuel	
DUPONT	François	
PAILLUSSON	Freddy	
GUILLOTEAU	Flavie	
GAUTREAU	Violette	